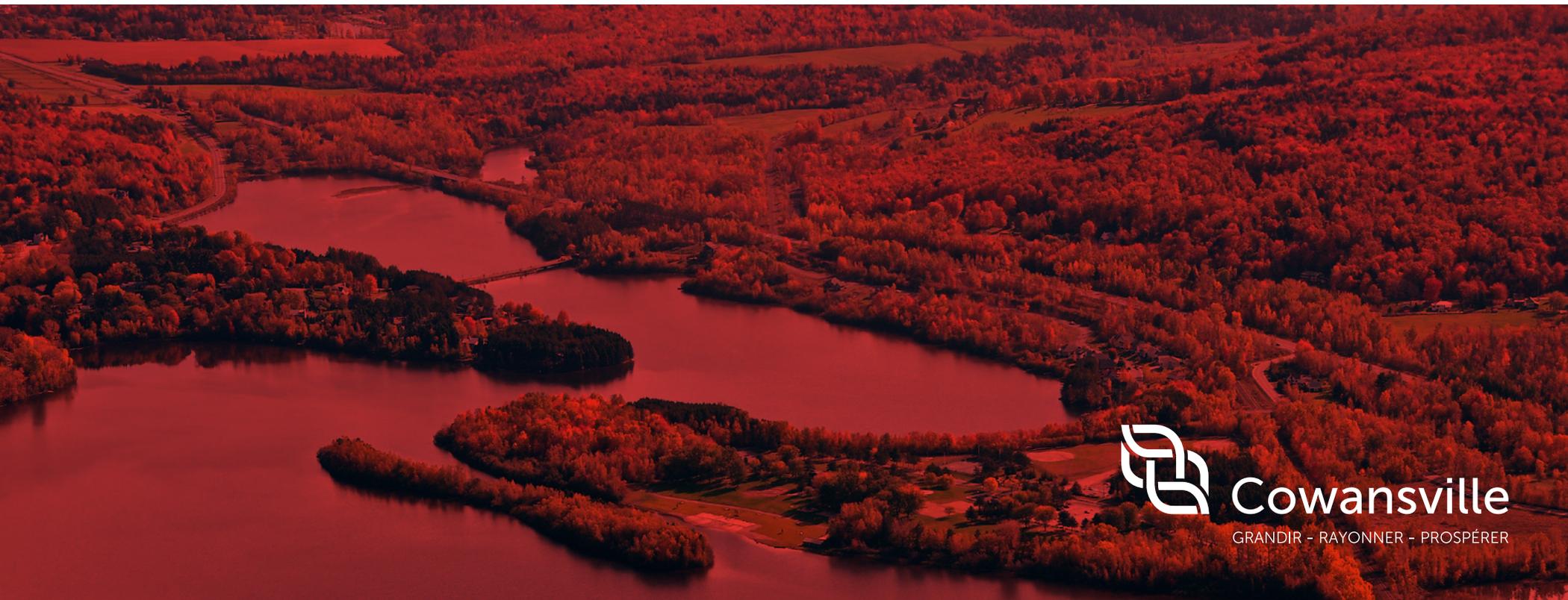




Plan stratégique de développement durable 2019-2023



Cowansville

GRANDIR - RAYONNER - PROSPÉRER

**Chères citoyennes,
Chers citoyens,**

Il me fait grand plaisir de vous présenter ce Plan stratégique de développement durable 2019-2023 qui guidera la municipalité pour les cinq prochaines années. Cela fait déjà plus d'un an que nous avons entrepris le processus de réflexion pour la réalisation de cet outil et je suis fière d'enfin pouvoir vous dévoiler les grandes lignes de nos projets futurs. Nous avons fait appel à vous, citoyens, afin d'imaginer Cowansville en 2030 et vous découvrirez que le plan est teinté de ce qui était ressorti lors de la rencontre citoyenne. De plus, j'aimerais souligner l'implication de plusieurs personnes, dont les membres du comité stratégique, les conseillers municipaux et les employés de la Ville de Cowansville, qui ont travaillé sur ce projet.

Le Plan stratégique de développement durable présente une vision globale des objectifs de la municipalité pour les années à venir et il fait suite au Plan stratégique 2013-2018. Il permettra d'orienter le conseil municipal dans sa prise de décisions. De nombreux projets regroupés par stratégie ont été ciblés dans le but de développer Cowansville de manière durable. Ce plan répond à vos besoins en proposant des réalisations qui sauront perdurer dans le temps et contribuer aux générations futures.

Vous remarquerez que l'environnement est au cœur de ce document. Cowansville se soucie du contexte actuel, des changements climatiques notamment engendrés par les émissions de gaz à effet de serre et de la qualité de l'eau du lac Davignon. Plusieurs stratégies du plan touchent directement la qualité de notre environnement. Travaillons en collectivité afin de réduire notre empreinte environnementale et d'offrir une ville saine à nos générations futures!



Mairesse de Cowansville



Mise en contexte

Le Plan stratégique de développement durable 2019-2023 est le résultat d'un processus de réflexion mené en collaboration avec plusieurs parties prenantes de la ville. Citoyens, élus, employés et autres intervenants du milieu ont été sollicités lors de la démarche de planification. Tous ont été invités à imaginer l'avenir de Cowansville et à identifier les chemins à suivre pour y arriver.

Un portrait de la situation, au regard des grands principes de développement durable, a été établi et la vision territoriale de la municipalité a été revue. Par la suite, de nouvelles orientations et objectifs ont été définis. Des projets à réaliser pour atteindre la vision collective ont été ciblés.

Le plan vise la mise en œuvre d'actions qui intègrent les intérêts et les préoccupations économiques, environnementales et sociales de la communauté afin que le développement durable devienne une source d'inspiration pour les générations présentes et futures. La mise en œuvre du Plan stratégique de développement durable favorise l'intégration de tous les plans d'action, déjà en vigueur et à venir, au sein de la municipalité.



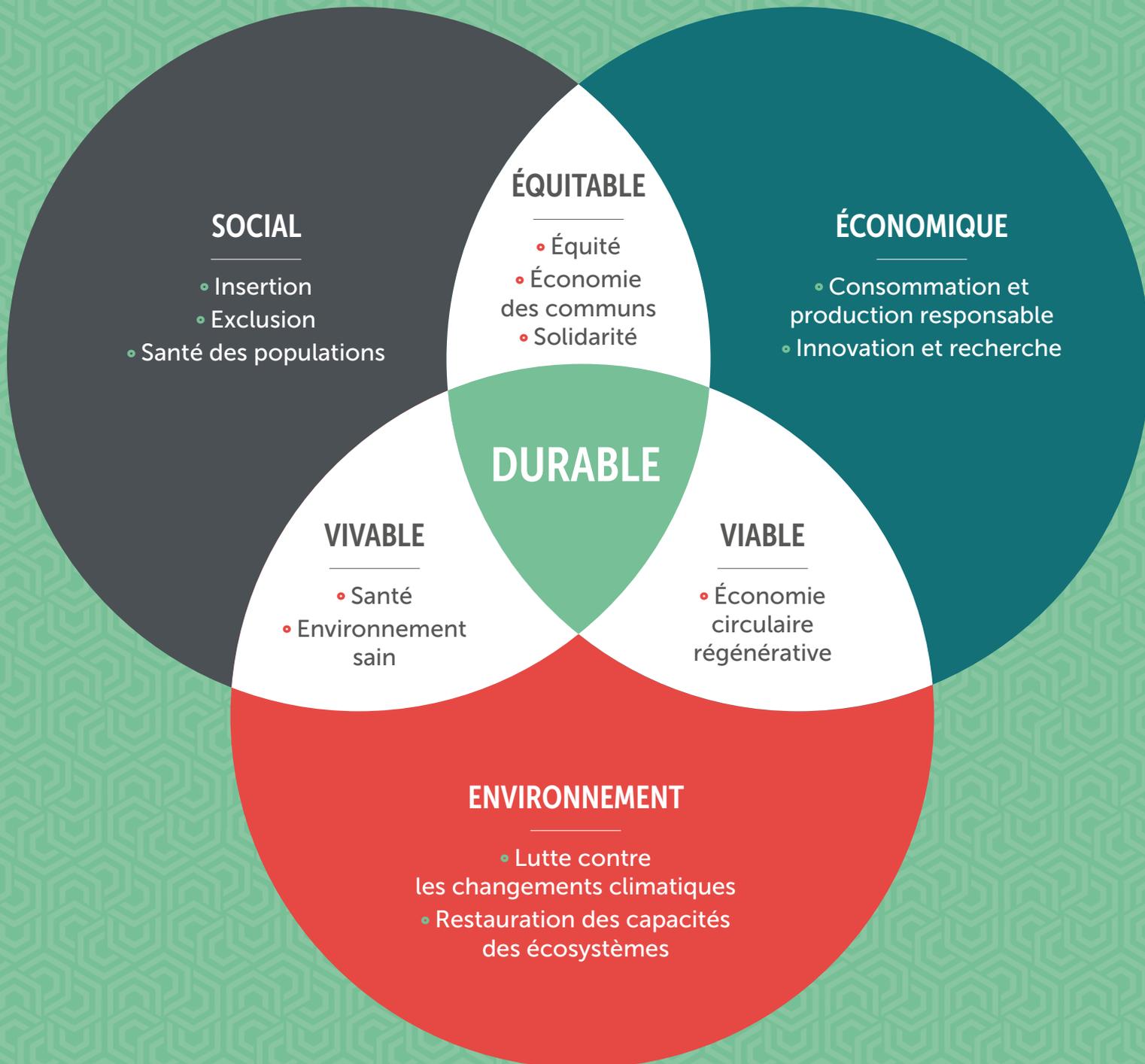
Développement durable

Le Québec, avec sa Loi sur le développement durable adoptée en 2006 et sa 2^e stratégie 2015-2020, fait office de pionnier dans le monde. Il positionne le développement durable comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement. » (*Légis Québec, 2018*)

Le développement durable est issu de l'idée que nos modes de production et de consommation ne peuvent perdurer et qu'il faut remédier aux insuffisances d'un modèle de développement axé sur la seule croissance économique en

reconsidérant nos façons de faire compte tenu des nouvelles priorités. Il est donc question de :

- **maintenir l'intégrité de l'environnement** pour assurer la santé et la sécurité des communautés humaines et préserver les écosystèmes qui entretiennent la vie;
- **assurer l'équité sociale** pour permettre le plein épanouissement de toutes les femmes et de tous les hommes, l'essor des communautés et le respect de la diversité;
- **viser l'efficacité économique** pour créer une économie innovante, circulaire, prospère, écologiquement et socialement responsable.



Vision de Cowansville en 2030



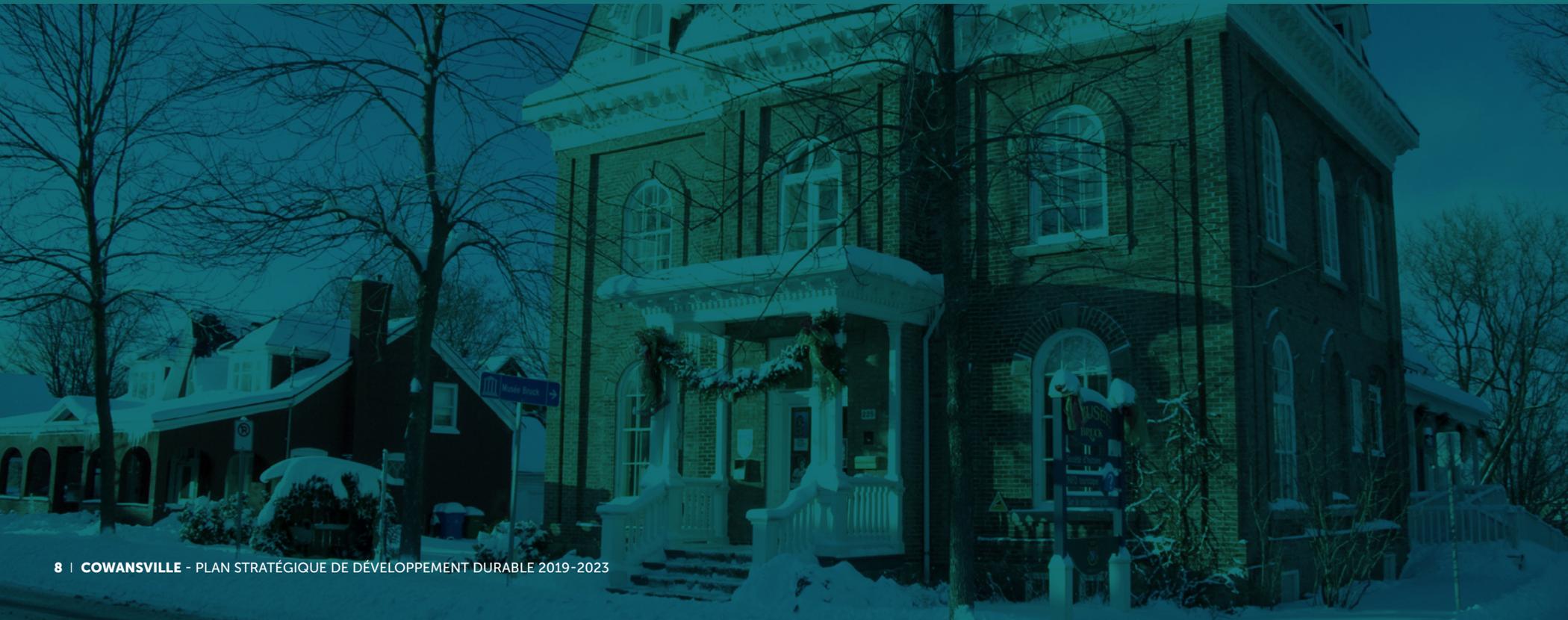


La vision définie par les différents acteurs du territoire reflète une ambition claire, exprimée collectivement, pour amener Cowansville à déployer son plein potentiel. Cette vision confirme les nombreux atouts déjà existants sur le territoire et les raisons pour lesquelles nos résidents aiment vivre à Cowansville. Elle affirme notre positionnement et adresse les points de vigilance identifiés dans le diagnostic stratégique.

COWANSVILLE 2030

- **Les citoyens et les organisations contribuent de façon exceptionnelle à l'enrichissement de leur collectivité, à la solidarité et au développement social.**
- **Des gestes porteurs sont posés pour préserver et mettre en valeur les joyaux patrimoniaux et naturels du territoire, assurant la santé de nos écosystèmes et de notre société.**
- **Fiers d'être une ville-centre innovante et reliée au reste du monde, nous avons développé un leadership en matière de développement durable autour des notions d'économie circulaire et d'intelligence collective.**
- **Nous créons tous les jours un milieu distinctif, dynamique et attractif qui profite à l'ensemble de la collectivité et au développement économique, culturel et touristique du territoire.**
- **L'appareil municipal, les organisations et les citoyens planifient et aménagent ensemble le territoire de demain, grâce à une approche collaborative citoyenne, contribuant ainsi à un développement durable.**

Atouts de la municipalité et de son territoire

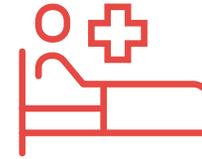




14 354
HABITANTS



6
GARDERIES



1
HÔPITAL



PROXIMITÉ
DE L'AÉROPORT
RÉGIONAL ET
DE LA VOIE FERRÉE

+10% DE
CROISSANCE
EN 5 ANS



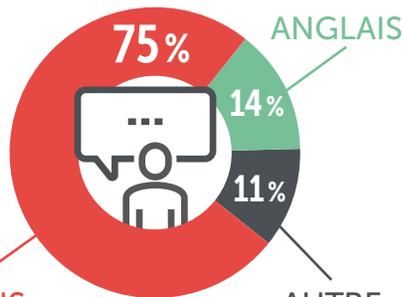
4
ÉCOLES
PRIMAIRES

1
ÉCOLE
SECONDAIRE

1
CLSC



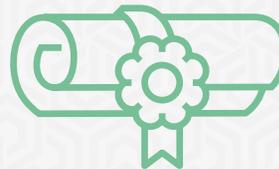
PREMIÈRE
LANGUE À
LA MAISON*



FRANÇAIS

AUTRE

1
CENTRE DE FORMATION
PROFESSIONNELLE



3
CLINIQUES

1
CSSS

PARC INDUSTRIEL
FOURNISSANT DES
EMPLOIS DE QUALITÉ



LAC DAVIGNON
RIVIÈRE YAMASKA



1 CENTRE
DE LA NATURE



9 KM
DE PISTES
CYCLABLES

RICHE
PATRIMOINE BÂTI



* Profil du recensement, Statistique Canada.

5 principes directeurs



La municipalité a défini puis s'est engagée à respecter les cinq principes directeurs qui encadrent le Plan stratégique de développement durable et l'ensemble des décisions relevant de ses pouvoirs. On retrouve ces principes directeurs dans la politique de développement durable, adoptée par le conseil municipal, le 15 avril 2019.

1

**Appliquer
des pratiques
de saine
gouvernance.**

2

**Coconstruire
les projets
clés avec les
communautés
concernées.**

3

**Se doter
d'un processus
de réflexion
systématique
visant à optimiser
conjointement
la performance
économique, sociale
et environnementale
de chacune
des décisions
municipales.**

4

**Aider
les personnes,
organismes et
entreprises à se
responsabiliser
quant à
la qualité de
leur milieu.**

5

**Augmenter
le rayonnement
de Cowansville
en dehors
du territoire.**

4 orientations stratégiques

Dans le cadre de la vision 2030 et selon les principes directeurs énoncés précédemment, quatre orientations stratégiques ont été fixées.

1

Une administration municipale exemplaire reconnue pour ses initiatives durables.

2

Un pôle régional dynamique pour les services, le tourisme et le développement économique.

3

Un aménagement du territoire en harmonie avec les patrimoines naturel et bâti.

4

Un milieu de vie stimulant, accessible à tous et favorisant le bien-être des citoyens.



Ces orientations structurent le Plan d'action intégré (PAI) 2019-2023. Chacune de ces grandes orientations comporte :

- des objectifs à long terme pour 2030;
- des pistes d'action ou projets à amorcer au cours des cinq prochaines années en vue d'atteindre les objectifs 2030.

Le PAI regroupe des actions de planification, pour mettre en place la structure permettant d'implanter les projets, des actions liées aux opérations municipales et des actions conjointes avec les citoyens et acteurs locaux.

Objectifs de développement durable de l'ONU





* Icônes des objectifs de développement durable de l'ONU.

Détails du Plan d'action intégré 2019-2023



1

Une administration municipale exemplaire reconnue pour ses initiatives durables

Favoriser la participation et la responsabilisation des citoyens, acteurs socio-économiques et des autres collaborateurs dans le développement de la municipalité et de son territoire. Stimuler l'innovation collective et viser une performance globale, autant économique, environnementale que sociale au sein de l'ensemble de l'appareil municipal.

10 INÉGALITÉS RÉDUITES



11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES



17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS



OBJECTIFS STRATÉGIQUES

1.1

ADOPTER UNE STRUCTURE DE GOUVERNANCE ET DES PRATIQUES DE GESTION DURABLES QUI OPTIMISENT LA PERFORMANCE DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE.

> 1.2

FAVORISER L'IMPLICATION CITOYENNE DANS LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS QUI DÉCOULENT DU PAI.

> OBJECTIF 1.1

ADOPTER UNE STRUCTURE DE GOUVERNANCE ET DES PRATIQUES DE GESTION DURABLES QUI OPTIMISENT LA PERFORMANCE DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE.

STRATÉGIES	ACTIONS PRIORITAIRES
1.1.1 Créer les groupes de travail qui assureront la mise en œuvre des orientations stratégiques.	<ul style="list-style-type: none"> > Former les groupes de travail : <ol style="list-style-type: none"> 1) gouvernance municipale durable; 2) pôle économique régional; 3) environnement et aménagement; 4) bien-être et culture. > Définir leurs rôles et responsabilités et leur mode de fonctionnement.
1.1.2 Adopter les politiques de développement durable, les plans, les mesures et les outils d'aide à la décision en cohérence avec le Plan stratégique de développement durable 2019-2023.	<ul style="list-style-type: none"> > Adopter la Politique de développement durable de Cowansville. > Concevoir un outil d'aide à la décision à l'intention du conseil municipal qui reflète les orientations du Plan stratégique de développement durable. > Configurer le logiciel de gestion de projet pour refléter les orientations et les actions du Plan stratégique de développement durable. > Répertorier les mécanismes de financement pour aider à réaliser les projets du Plan d'action intégré (PAI).
1.1.3 Former les employés municipaux sur les pratiques de gestion favorisant la performance globale de l'administration municipale et l'évaluer.	<ul style="list-style-type: none"> > Mettre en vue dans la salle du conseil municipal et les salles de travail un tableau synthèse du Plan stratégique de développement durable. > Organiser des activités de sensibilisation et de formation à l'intention des employés municipaux sur les notions de développement durable et leur application concrète dans la gestion municipale. > Valoriser les bons coups municipaux dans nos actions de communication. > Intégrer la culture comme 4^e pilier du développement durable.
1.1.4 Adopter des pratiques de gestion durables dans l'administration municipale.	<ul style="list-style-type: none"> > Adopter une politique événementielle incluant les principes de développement durable. > Adopter une politique de la gestion de la dette. > Mettre sur pied un comité d'approvisionnement permanent. > Adopter une politique d'approvisionnement responsable et local. > Adopter un règlement de gestion contractuelle favorisant l'achat local et régional. > Intégrer des personnes en difficulté d'insertion au sein de l'effectif municipal. > Développer l'offre des services en ligne pour les citoyens.

> **OBJECTIF 1.2**

FAVORISER L'IMPLICATION CITOYENNE DANS LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS QUI DÉCOULENT DU PAI.

STRATÉGIES	ACTIONS PRIORITAIRES
1.2.1 Susciter la participation de la collectivité et favoriser l'émergence d'initiatives citoyennes pour la réalisation des actions.	<ul style="list-style-type: none">> Créer une section dédiée sur le site Internet de la Ville et un plan de communication pour rendre des comptes sur la progression du PAI et promouvoir les actions citoyennes et municipales.> Initier un ou plusieurs projets communautaires collectifs portés par les citoyens.> Dans le cadre de projets spécifiques à l'aménagement du territoire, proposer un budget annuel participatif porté par la communauté.> Faciliter, lorsque possible, la réalisation des initiatives citoyennes (promotion, mise à disposition de locaux, etc.)
1.2.2 Augmenter l'implication des jeunes dans le développement de la municipalité.	<ul style="list-style-type: none">> Mettre sur pied une coopérative jeunesse (14-17 ans).> Mettre sur pied un comité jeunesse (18-30 ans).> Collaborer sur des projets avec le conseil étudiant de l'école secondaire Massey-Vanier et de la maison des jeunes.> Organiser une session de sensibilisation des membres du comité jeunesse au développement durable et aux actions du PAI.> Aider à concrétiser des projets porteurs issus des comités de jeunes.> Impliquer le comité jeunesse dans la réflexion sur le médialab.

2

Un pôle régional dynamique pour les services, le tourisme et le développement économique

Renforcer notre pôle régional axé sur la qualité des services offerts, le tourisme, la culture et le développement économique, autour des principes d'inclusion sociale et d'innovation responsable. L'objectif recherché est de faire évoluer le territoire vers une plus grande autonomie économique, d'attirer et de maintenir les entreprises ainsi que les talents qui contribueront à atteindre la vision durable 2030 de Cowansville.



OBJECTIFS STRATÉGIQUES

2.1

AFFIRMER LE POSITIONNEMENT DE COWANSVILLE EN TANT QUE CENTRE RÉGIONAL ÉCONOMIQUE, DE SERVICES ET DE COMMERCES.

> 2.2

FAVORISER LES PRATIQUES DURABLES DES ENTREPRISES.

> 2.3

STIMULER LA PRODUCTION ET LA CONSOMMATION DE PRODUITS LOCAUX.

> 2.4

MOBILISER LES GENS D'AFFAIRES POUR FAVORISER L'ATTRACTIVITÉ ET LA RÉTENTION DES TALENTS.

> OBJECTIF 2.1

AFFIRMER LE POSITIONNEMENT DE COWANSVILLE EN TANT QUE CENTRE RÉGIONAL ÉCONOMIQUE, DE SERVICES ET DE COMMERCES.

	STRATÉGIES	ACTIONS PRIORITAIRES
2.1.1	Poursuivre le développement de Cowansville comme pôle économique, de santé et de services institutionnels.	<ul style="list-style-type: none"> > Mettre à jour l'inventaire de terrains industriels et le diffuser sur le site Internet de la Ville. > Mettre à jour l'inventaire des locaux commerciaux vacants par la Chambre de commerce de Brome-Missisquoi et le diffuser sur le site Internet de la Ville. > Poursuivre les activités de la Corporation d'initiative industrielle de Cowansville (CIIC). > Établir une stratégie pour attirer de nouveaux services et institutions. > Faire les démarches nécessaires pour maintenir nos actifs de ville-centre (hôpital et autres institutions).
2.1.2	Créer un centre-ville attractif adapté aux besoins des citoyens, des touristes et de la région.	<ul style="list-style-type: none"> > Mobiliser les commerçants du centre-ville pour développer l'exemplarité de Cowansville. > Poursuivre le programme de stationnement à réinvestissement local. > Structurer les contributions et rôles de la Chambre de commerce de Brome-Missisquoi et de la Ville dans un cadre clair. > Réaliser un plan particulier d'aménagement pour le centre-ville incluant une étude sur les besoins de la collectivité, une recherche sur les aménagements de quartiers durables et la création d'une image de marque distinctive pour le centre-ville. > Créer un affichage spécifique pour le centre-ville. > Développer une offre touristique durable pour Cowansville et en faire la promotion.

> OBJECTIF 2.2

FAVORISER LES PRATIQUES DURABLES DES ENTREPRISES.

	STRATÉGIES	ACTIONS PRIORITAIRES
2.2.1	Promouvoir le développement durable et l'économie circulaire sur le territoire.	<ul style="list-style-type: none"> > Soutenir les projets de symbiose industrielle sur le territoire de Cowansville. > Évaluer la possibilité de créer une grappe d'entreprises liées à la valorisation des matières résiduelles (recyclage, réparation et gaspillage alimentaire).

	STRATÉGIES	ACTIONS PRIORITAIRES
2.2.2	Inciter les entreprises de Cowansville à adopter des pratiques de développement durable.	<ul style="list-style-type: none"> > Cartographier les chaînes de valeur existantes sur le territoire pour identifier des secteurs clés à prioriser dans l'attraction de nouvelles entreprises durables. > Créer des mécanismes permettant de souligner les bons coups des entreprises (site Web, subvention et prix de reconnaissance). > Élaborer un programme de plantation d'arbres entre la municipalité et les entreprises lors de la création d'emplois. > Soutenir les initiatives du CLD destinées à promouvoir les pratiques durables des entreprises du territoire.

> OBJECTIF 2.3

STIMULER LA PRODUCTION ET LA CONSOMMATION DE PRODUITS LOCAUX.

	STRATÉGIES	ACTIONS PRIORITAIRES
2.3.1	Soutenir la consommation et le rayonnement des produits locaux.	<ul style="list-style-type: none"> > Mettre en valeur 10 commerces par an pour les faire découvrir à la population. > Soutenir la démarche et la promotion de l'offre de produits locaux et du terroir en créant une image marketing distinctive. > Mener une campagne de sensibilisation sur l'achat local et des incitatifs pour les commerçants pour favoriser la vente de produits locaux, écologiques et à vocation sociale. > Poursuivre le déploiement de la monnaie locale.

> OBJECTIF 2.4

MOBILISER LES GENS D'AFFAIRES POUR FAVORISER L'ATTRACTIVITÉ ET LA RÉTENTION DES TALENTS.

	STRATÉGIES	ACTIONS PRIORITAIRES
2.4.1	Participer au développement et à la rétention des talents de la région.	<ul style="list-style-type: none"> > Contribuer avec les organismes locaux spécialisés au développement de services de soutien et d'incitatifs pour combler les postes vacants, attirer et maintenir les meilleurs talents. > Collaborer avec la MRC dans sa stratégie d'attraction de nouvelle population. > Évaluer la faisabilité de créer un cégep anglophone à Cowansville. > Créer un groupe de travail avec des jeunes, des entreprises et des organismes pour comprendre les besoins et les opportunités de développement d'emplois et de rétention des talents.
2.4.2	Soutenir les initiatives favorisant l'embauche de personnes en difficulté d'insertion.	<ul style="list-style-type: none"> > Promouvoir les opportunités d'emplois dans la région et proposer des mécanismes facilitant l'arrimage des compétences avec les besoins des entreprises.

3

Un aménagement du territoire en harmonie avec les patrimoines naturel et bâti

Préserver et faire rayonner le potentiel bâti et naturel de Cowansville. Faire de son bilan environnemental un élément positif distinctif, reconnu et prioritaire afin de préserver et continuer à améliorer ce milieu de vie exceptionnel.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

3.1

ASSURER LA PROTECTION ET LA MISE EN VALEUR DES MILIEUX NATURELS ET DU PATRIMOINE BÂTI.

> 3.2

DIMINUER L'EMPREINTE ÉCOLOGIQUE DE L'ENSEMBLE DES ACTEURS SUR TOUT LE TERRITOIRE ET LE PRÉPARER À L'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES.

6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT



7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE



11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



14 VIE AQUATIQUE



15 VIE TERRESTRE



> OBJECTIF 3.1

ASSURER LA PROTECTION ET LA MISE EN VALEUR DES MILIEUX NATURELS ET DU PATRIMOINE BÂTI.

STRATÉGIES	ACTIONS PRIORITAIRES
3.1.1 Mettre en valeur le patrimoine bâti.	<ul style="list-style-type: none"> > Développer le PIIA sur le patrimoine bâti selon l'inventaire patrimonial de la ville. > Améliorer les accès principaux de la ville par un affichage particulier et un aménagement paysager distinctif. > Continuer d'agrandir le circuit patrimonial de la ville. > Embellir les zones commerciales et industrielles en favorisant le verdissement. > Intégrer l'art public aux espaces verts.
3.1.2 Élaborer ou maintenir les plans et règlements de préservation des milieux naturels.	<ul style="list-style-type: none"> > Mettre en œuvre le plan directeur des parcs et les aménagements du Centre de la nature. > Élaborer le premier plan de conservation des milieux naturels. > Actualiser les règlements d'urbanisme en lien avec la préservation des milieux naturels. > Adopter un Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) en zone de pente forte pour limiter le développement de ces zones.
3.1.3 Mettre en œuvre le Plan directeur du bassin versant du lac Davignon.	<ul style="list-style-type: none"> > Aménager les ouvrages de rétention des eaux de ruissellement dans les fossés routiers recommandés par le RAPPEL. > Poursuivre l'échantillonnage de la qualité de l'eau. > Caractériser sommairement la densité des herbiers aquatiques dans le lac. > Favoriser l'infiltration dans le sol in situ des eaux pluviales en milieu urbain. > Procéder au nettoyage du lac. > Supporter le comité du lac dans ses actions. > Sensibiliser les citoyens sur la consommation d'eau potable de façon responsable.
3.1.4 Soutenir les initiatives de conservation volontaire des milieux naturels par les propriétaires de terrains privés.	<ul style="list-style-type: none"> > Rencontrer et établir des partenariats avec des organismes de conservation pour sensibiliser et accompagner les propriétaires dans leurs démarches d'intendance privée en conservation. > Offrir une subvention à la réalisation de cahier de propriétaires et l'accompagnement dans les démarches d'intendance privée.
3.1.5 Diminuer la consommation d'eau et la contamination de la rivière Yamaska.	<ul style="list-style-type: none"> > Créer un réseau d'entreprises pour identifier les mesures à prendre pour réduire la consommation d'eau et les contaminations toxiques dans la rivière Yamaska.

> OBJECTIF 3.2

DIMINUER L'EMPREINTE ÉCOLOGIQUE DE L'ENSEMBLE DES ACTEURS SUR TOUT LE TERRITOIRE ET LE PRÉPARER À L'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES.

STRATÉGIES	ACTIONS PRIORITAIRES
3.2.1 Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES).	<ul style="list-style-type: none"> > Privilégier l'achat de véhicules électriques ou alimentés au propane lors de remplacements de véhicules municipaux. > Favoriser une gestion intégrée des matières résiduelles pour réduire l'enfouissement. > Évaluer un système d'autopartage municipal avec les organismes. > Accroître les efforts de récupération et de compostage par les citoyens de la ville de Cowansville. > Élaborer un plan d'action pour la réduction des émissions, avec des cibles alignées sur celles du Québec et de l'Accord de Paris. > Développer un réseau municipal de bornes électriques et subventionner l'achat de bornes personnelles.
3.2.2 Préparer le territoire aux changements climatiques.	<ul style="list-style-type: none"> > Participer au projet du centre Ouranos sur l'adaptation aux changements climatiques. > Augmenter les équipements de surveillance en télémétrie. > Revoir la cartographie des zones inondables. > Faire de la prévention auprès des citoyens et les sensibiliser sur les événements climatiques par des actions de communication. > Adapter le règlement de gestion de l'eau. > Continuer les aménagements pour séparer les réseaux municipaux (aqueduc et égout). > Mettre en fonction une brigade verte de débranchement des gouttières pour diminuer les débordements pluviaux.
3.2.3 Soutenir le développement d'écoquartiers et lutter contre l'étalement urbain.	<ul style="list-style-type: none"> > En lien avec le Plan d'urbanisme, mettre en place de nouvelles réglementations pour favoriser le développement résidentiel écologique et l'optimisation des secteurs urbains. > Étudier les options de développement pour le centre commercial. > Proposer des incitatifs pour attirer des promoteurs qui souhaitent construire de nouveaux quartiers écologiques et éviter l'étalement urbain.
3.2.4 Promouvoir la construction et la rénovation écologique des maisons résidentielles, édifices commerciaux et industriels.	<ul style="list-style-type: none"> > Promouvoir les programmes de subvention existants du gouvernement en matière de rénovation verte. > Élaborer une campagne de sensibilisation auprès des citoyens, commerces et industries.

4

Un milieu de vie stimulant, accessible à tous et favorisant le bien-être des citoyens

S'assurer que la communauté se développe de façon équitable, saine et solidaire en mettant à sa disposition les équipements et services nécessaires et en lui permettant de se responsabiliser quant à son bien-être. Cela implique également de développer les services et activités qui font de Cowansville un endroit où il fait bon vivre et visiter, où on a du plaisir et où tout le monde contribue à en faire un endroit vivant.



OBJECTIFS STRATÉGIQUES

> 4.1

OFFRIR DES SERVICES ET INFRASTRUCTURES DE QUALITÉ, CONTRIBUANT AU DÉVELOPPEMENT ET À LA SANTÉ DES CITOYENS.

> 4.2

STIMULER LA SOLIDARITÉ COMMUNAUTAIRE.

> 4.3

FAIRE DE COWANVILLE UN HAUT-LIEU CULTUREL.

> 4.4

CONTRIBUER D'AVANTAGE AU BIEN-ÊTRE DES PERSONNES AYANT DES BESOINS PARTICULIERS.

> 4.5

ÊTRE UN MODÈLE DE SÉCURITÉ CIVILE.

> OBJECTIF 4.1

OFFRIR DES SERVICES ET INFRASTRUCTURES DE QUALITÉ, CONTRIBUANT AU DÉVELOPPEMENT ET À LA SANTÉ DES CITOYENS.

STRATÉGIES	ACTIONS PRIORITAIRES
<p>4.1.1 Développer le transport collectif et multimodal.</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Développer progressivement le réseau de corridors actifs sur le territoire en lien avec les municipalités avoisinantes. > Évaluer les besoins en matière de transport collectif (ex. : cégep et parcs industriels) et d'interconnexion avec les autres municipalités environnantes et les autres moyens de transport collectif. > Utiliser les programmes gouvernementaux visant la construction et l'aménagement afin de favoriser le transport actif et durable.
<p>4.1.2 Développer l'offre d'activités sportives et sociales accessibles à tous, à longueur d'année, et les infrastructures correspondantes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Créer un parcours cyclable autour du lac Davignon. > Mettre à jour le plan directeur des parcs. > Créer des circuits reliant les quartiers de Cowansville. > Développer l'utilisation des sentiers et corridors actifs par des activités attrayantes, notamment par un volet éducatif et culturel. > Poursuivre la réalisation du Plan d'action des saines habitudes de vie. > Réaliser une étude sur l'offre d'activités pouvant optimiser l'utilisation des infrastructures, autant l'été que l'hiver, dans un premier temps au Centre de la nature.
<p>4.1.3 Développer l'accès à une nourriture saine et locale.</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Soutenir les activités du groupe de travail citoyen pour élaborer le plan de ville nourricière en cohérence avec les aménagements municipaux. > Éliminer les déserts alimentaires du territoire. > Soutenir les marchés de produits locaux. > Continuer de soutenir l'offre de nourriture santé à la cantine de la plage. > Développer les activités agrotouristiques en lien avec les plans de la MRC. > Poursuivre l'implantation de lieux propices à l'agriculture urbaine. > Mettre 30 % de plantes comestibles dans le futur jardin de lecture.

> OBJECTIF 4.2

STIMULER LA SOLIDARITÉ COMMUNAUTAIRE.

STRATÉGIES	ACTIONS PRIORITAIRES
4.2.1 Promouvoir les actions de partage et d'entraide des organismes communautaires.	<ul style="list-style-type: none">> Réviser le programme de reconnaissance des initiatives citoyennes et des organismes pour en augmenter la portée.> Évaluer les programmes de création d'emplois communautaires à l'extérieur de la région, pour en évaluer la faisabilité pour Cowansville.> Initier des projets communautaires multigénérationnels avec les organismes locaux.> Faire une place aux enfants pour favoriser leur implication dans l'amélioration de leur milieu de vie.> Poursuivre les appels de projets via le fonds en médiation culturelle.
4.2.2 Favoriser les échanges et rencontres entre citoyens.	<ul style="list-style-type: none">> Favoriser la création de rues conviviales sur le territoire de Cowansville.> Poursuivre l'émission <i>Regard sur Cowansville</i>.> Explorer la possibilité de créer un laboratoire ou atelier communautaire de type Fablab avec vocation d'intégration sociale.> Créer des comités de quartier avec les citoyens pour élaborer des plans communautaires par quartier (ex. : projet d'éducation citoyenne).> Continuer la tenue des cafés-citoyens.

> OBJECTIF 4.3

FAIRE DE COWANSVILLE UN HAUT-LIEU CULTUREL.

STRATÉGIES	ACTIONS PRIORITAIRES
4.3.1 Soutenir la culture locale, la diversité et l'accessibilité.	<ul style="list-style-type: none">> Adopter et mettre en œuvre l'Agenda 21 de la culture.> Réaliser la politique culturelle municipale.> Adopter une politique d'acquisition ou de prêt et de présentation d'œuvres d'art public.> Créer un fonds d'acquisition d'œuvres d'art ainsi qu'un comité d'analyse.> Mettre en valeur et soutenir les orientations du comité de développement culturel et touristique de Cowansville.

> OBJECTIF 4.4

CONTRIBUER D'AVANTAGE AU BIEN-ÊTRE DES PERSONNES AYANT DES BESOINS PARTICULIERS.

	STRATÉGIES	ACTIONS PRIORITAIRES
4.4.1	Assurer l'accessibilité au logement pour tous.	<ul style="list-style-type: none"> > Augmenter le nombre de logements subventionnés et supportés par le programme AccèsLogis. > Favoriser l'implantation de logements bigénérationnels.
4.4.2	Développer de nouveaux services répondant aux besoins des aînés.	<ul style="list-style-type: none"> > Poursuivre la mise en œuvre de la Politique de la famille et des aînés. > Organiser des activités multigénérationnelles. > Développer des services de transport collectif aux aînés pour faciliter leurs déplacements. > Continuer d'offrir et de bonifier le programme Lire et faire lire.
4.4.3	Attirer et retenir les immigrants et leurs familles.	<ul style="list-style-type: none"> > Créer un comité de parrainage impliquant les citoyens, les entreprises et les commerces. > Adhérer au plan d'accueil de la MRC Brome-Missisquoi. > Créer des activités d'échange multiculturel.
4.4.4	Améliorer l'accessibilité universelle des lieux et des événements.	<ul style="list-style-type: none"> > Continuer à mettre en œuvre la Politique d'accessibilité universelle. > Poursuivre la gratuité de la piscine municipale. > Promouvoir les bons coups en matière d'accessibilité universelle.

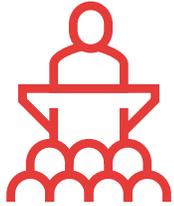
> OBJECTIF 4.5

ÊTRE UN MODÈLE DE SÉCURITÉ CIVILE.

	STRATÉGIES	ACTIONS PRIORITAIRES
4.5.1	Sensibiliser les citoyens aux relations de bonne entente et au civisme avec les piétons, cyclistes et automobiles.	<ul style="list-style-type: none"> > Élaborer un programme de sensibilisation et d'affichage aux comportements citoyens responsables. > Mettre en place le programme Partage de la route avec la MRC. > Jumeler les intervenants en sécurité publique (police et pompier) avec des organismes et des intervenants du milieu pour augmenter leur présence auprès des groupes de population.
4.5.2	Mettre en place les mesures nécessaires pour renforcer la sécurité partout sur le territoire.	<ul style="list-style-type: none"> > Poursuivre les actions d'amélioration de la sécurité en urbanisme : éclairage, trottoirs, police, etc.

Mécanismes de mise en œuvre du Plan d'action intégré





CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal est responsable de la bonne gouvernance de la planification stratégique de développement durable.



BUREAU DE COORDINATION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (BCDD)

Au sein de l'administration municipale, le comité de coordination de la démarche se transformera en Bureau de coordination de développement durable (BCDD) et prendra en charge la bonne conduite des activités du PAI 2019-2023. Le BCDD coordonnera et s'appuiera sur les groupes de travail.



LES GROUPES DE TRAVAIL

Des groupes de travail seront mis sur pied pour mettre en œuvre les initiatives du PAI 2019-2023. Ils seront créés autour de chaque orientation et pourront compter sur des expertises techniques, des intervenants provenant des milieux impliqués, d'élus, de citoyens, etc.

Les quatre groupes de travail sont :

1. gouvernance municipale;
2. pôle économique et culturel;
3. environnement et aménagement;
4. développement social.

Ces groupes tiennent compte des comités déjà existants au sein de la municipalité.

Une reddition de comptes sera publiée annuellement sur le site Web de la municipalité.

RÉFÉRENCES

Ce Plan stratégique de développement durable et le Plan d'action intégré associé ont été élaborés avec le concours du Fonds municipal vert, financé par le Gouvernement du Canada et géré par la Fédération canadienne des municipalités. Malgré ce soutien, les points de vue exprimés sont ceux des auteurs et n'engagent nullement la responsabilité de la Fédération canadienne des municipalités ni celle du Gouvernement du Canada*.

COWANSVILLE

Hôtel de ville
220, place Municipale
Cowansville (Québec) J2K 1T4

